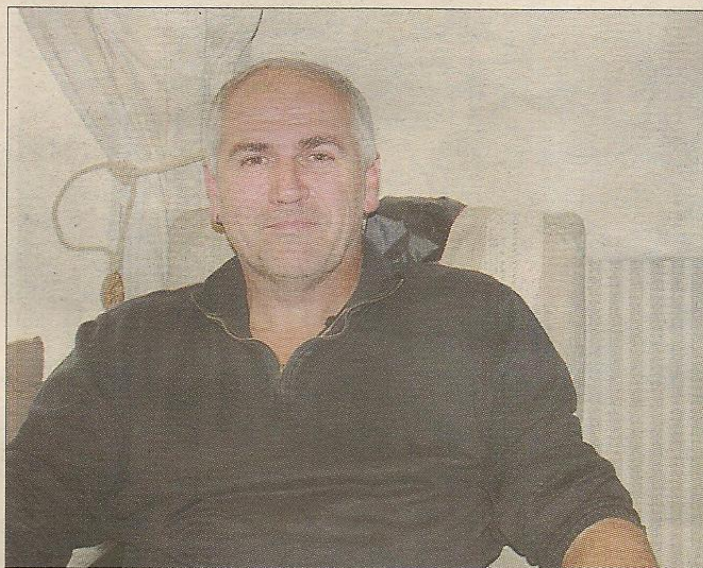


## Scolarisation des enfants porteurs de handicap

# "Pour que la loi de 2005 soit appliquée !"

Gildas et Christel Le Meillat-Doré habitent Saint-Jean de Boiseau. À la rentrée, leur fille qui bénéficiait jusqu'à d'un accompagnement en vie scolaire a vu ce temps diminuer. Un scandale pour ses parents qui ont pris la tête d'un collectif départemental



Gilles Le Meillat continue de se battre au sein du collectif

**L**e Courrier du Pays de Retz. Comment est né le collectif 44 Handicapés, scolarité, égalité ?

**Gildas Le Meillat.** Nous sommes une dizaine de familles du département à adhérer à l'association Handisup. Ce sont eux qui nous ont interpellés en premier, quelques jours avant la rentrée scolaire, sur les dernières décisions de l'inspection académique : enlever trois heures d'accompagnement en vie scolaire aux enfants porteurs de handicap. Comme nous venons tous de milieux différents, nous avons décidé de créer un collectif, sans considération idéologique. Nous réunissons aujourd'hui près de 80 familles.

**Concrètement, qu'est-ce que ces décisions entraînent pour les enfants ?**

Par exemple, notre fille de quatorze ans souffre de dyslexie, dysorthographe et dysgraphie. Depuis la sixième, un AVSI (accompagnateur en vie scolaire individuel) est avec elle, pendant les cours. Il reformule les sujets, l'aide dans sa prise de notes. Comme la loi de 2005 le prescrit, l'AVSI compense les conséquences de son handicap. Une évaluation est effectuée chaque année. À la dernière rentrée, elle aura dû bénéficier de douze heures d'AVSI par semaine. Or, l'inspection académique a décidé de retirer trois heures par

semaine à tous les élèves, pour des raisons financières en plaçant "la solidarité" des parents.

Pour des enfants autistes, les dommages collatéraux sont encore plus graves. Un enfant autiste ne peut être scolarisé en milieu ordinaire que s'il est accompagné. Trois heures en moins d'AVSI, cela équivaut donc à trois heures pour lesquelles sa famille doit réfléchir à un mode de garde.

**Avez-vous eu des contacts avec l'inspecteur académique ?**

Nous l'avons rencontré le 20 septembre ; ce sera de nouveau le cas le 19 octobre prochain. Il nous a expliqué

ses contraintes. Mais son choix, nous ne l'acceptons pas. C'est à lui de se donner les moyens pour que la loi de 2005 soit appliquée et que les heures notifiées par la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) soient bien effectuées. Sans compter qu'il a aussi supprimé les Avesco, qui interviennent dans les Clis (classe d'inclusion sociale).

**Vous avez organisé une manifestation samedi dernier qui a réuni 200 personnes devant la préfecture. Comptez-vous aller plus loin dans vos actions ?**

Oui bien sûr. Le collectif a déjà contacté un avocat pour assister les familles si elles souhaitent aller individuellement devant le tribunal administratif. Nous avons déjà envoyé des courriers en recommandé à l'inspecteur d'académie. Ce n'est que le début de la procédure, mais c'est essentiel : ma femme et moi sommes persuadés que si notre fille accomplit un parcours scolaire ordinaire, sans redoublement, c'est grâce à cet accompagnement.

**Utile.** Contact: 02 40 32 91 07, adresse du blog. <http://collectif44-hse.over-blog.com>

**Propos recueillis par Coralie Durand**